

OSEZ RECRUTER AUTREMENT

Personnes retraitées et préretraitées

COMPRENDRE LES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉS

Définition

Une personne retraitée ou préretraitée est « toute personne issue du groupe des travailleurs et travailleuses expérimenté(es), qui peut regrouper les travailleurs actifs, les préretraités, les retraités. Ces travailleurs, grâce à leur expérience professionnelle et leurs compétences, représentent une force de travail susceptible de combler des besoins de main-d'œuvre » (Conseil québécois des ressources humaines en tourisme (CQRHT), 2008 / Gouvernement du Québec).

Testez vos connaissances: Vrai ou Faux ?

Une personne retraitée ou préretraitée est moins productive et a des capacités physiques limitées pour travailler.

FAUX. Une personne retraitée ou préretraitée détient une expertise, des méthodes de travail et des habiletés acquises au cours de sa carrière qui lui confèrent souvent une plus grande productivité. La santé et la forme physique des individus s'améliorant au fil du temps, une personne retraitée ou préretraitée est capable de réaliser des efforts physiques plus soutenus.

Une personne retraitée ou préretraitée a des exigences salariales importantes compte tenu de sa grande expérience professionnelle.

FAUX. La motivation principale d'une personne retraitée ou préretraitée n'est pas financière. Elle est prête à faire des compromis si l'emploi occupé lui permet de garder un lien social, de se maintenir en forme physiquement et mentalement ou encore de partager son expérience avec la clientèle ou ses collègues.

Une personne retraitée ou préretraitée est réticente à utiliser de nouvelles technologies et préfère les méthodes de travail plus traditionnelles.

FAUX. Une personne retraitée ou préretraitée est ouverte aux changements si on lui explique les raisons les motivant. Elle peut donc apprendre de nouvelles technologies et développer des compétences numériques avec une formation appropriée, si elle en voit la valeur ajoutée pour son travail.



Une personne retraitée ou préretraitée préfère occuper des emplois saisonniers ou à temps partiel.

VRAI. Une personne retraitée ou préretraitée est à la recherche de ce type d'emploi qui permet de concilier travail et retraite en réduisant la charge de travail tout en continuant à générer un revenu supplémentaire.

Une personne préretraitée a tendance à avoir des taux de roulement plus faibles.

VRAI. Une personne préretraitée est souvent plus attachée à son emploi et à son organisation, ce qui se traduit par une plus grande stabilité de l'emploi. Son faible taux de roulement peut être avantageux pour les entreprises, car il réduit les coûts de recrutement et de formation.

Une personne retraitée ou préretraitée peut être un modèle et un mentor pour les plus jeunes.

VRAI. Une personne retraitée ou préretraitée peut offrir des perspectives, des conseils et des orientations basés sur ses expériences passées, favorisant ainsi un environnement d'apprentissage positif et intergénérationnel.

Le saviez-vous ?

- En 2031, la proportion des 65 ans et plus représentera 25% de la population totale au Québec. Il s'agit d'une occasion à saisir pour l'industrie touristique de retenir et maintenir en emploi ces personnes détenant des connaissances et des savoir-être très recherchés par l'industrie (Sources : Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec; Luc Godbout, 2022).
- 91 % des entreprises du secteur touristique québécois ont indiqué être prêtes à recruter ou à continuer de recruter des personnes retraitées ou préretraitées (Base: Enquête sur les bassins de travailleurs disponibles, CQRHT, 2023).
- Il existe un crédit d'impôt remboursable qui peut offrir une incitation financière aux petites et moyennes entreprises qui embauchent des personnes âgées de 60 ans ou plus. Le crédit est calculé sur les cotisations de l'employeur et varie en fonction de l'âge du travailleur et de la masse salariale de l'entreprise. Cela soutient les efforts des PME pour maintenir et inciter les personnes préretraitées à rester actives professionnellement.

PASSEZ À L'ACTION, RECRUTEZ !

Quelques bonnes pratiques RH

1

Rédiger des offres d'emplois inclusives

Mettez l'accent sur l'expérience et les compétences recherchées et utilisez un langage clair en évitant les termes stigmatisants ou discriminatoires liés à l'âge. « Toute combinaison de formation/expérience jugée pertinente sera considérée » est un bon exemple de libellé d'offre d'emploi inclusif.

2

Favoriser l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle

Flexibilité des horaires de travail, temps partiel ou emploi saisonnier, télétravail, congés pour raisons personnelles, programmes de reconnaissance ou encore retraite progressive sont des exemples de pratiques que vous pouvez mettre en place pour attirer et retenir en emploi les personnes retraitées ou préretraitées.

3

Miser sur la collaboration intergénérationnelle

Encouragez le partage des connaissances entre les différents groupes d'âge de votre entreprise en mettant en place des programmes de mentorat où les employés plus âgés peuvent servir de mentors et partager leur expertise avec leurs collègues plus jeunes, et vice versa.



Organismes en employabilité spécialisés pour les personnes retraitées et préretraitées PAR REGIONS

• Bas-Saint-Laurent

Service Accès-Emploi
Service de transition en emploi

• Capitale nationale

Atelier de préparation à l'emploi (A.P.E) INC.

• Centre du Québec

SEMO Accès Travail
Novememploi

• Estrie

Action Emploi Haute-Yamaska
Orientation Travail
Service Externe de main-d'œuvre (S.E.M.O) de Granby et région

• Lanaudière

Cadres Disponibles E.A. I.N.C.
Le Campus Emploi INC.
Perspectives Nouvelles INC.

• Laurentides

Centre d'intégration en emploi Laurentides (C.I.E. Laurentides)
Centre d'intervention des Basses-Laurentides pour l'emploi
Zone Emploi d'Antoine-Labelle

• Laval

Association Midi-Quarante INC.

• Mauricie

Centre de recherche d'emploi de la Mauricie
Centre Le PONT
Stratégie Carrière

• Montréal

Agence OMETZ
Cadres disponibles E.A. I.N.C.
Centre Eureka INC.
CREMCV (Centre de Ressources en Employabilité Montréal Centre-Ville)
Groupe Information Travail inc.
Impulsion Travail
La Passerelle – Centre d'entraide professionnelle et spirituelle
Opération Placement Jeunesse INC.
Service d'entraide et de placement de l'Ouest de l'île

• Montérégie

Alliance Carrière Travail (ACT)
Centre de formation et d'Aide à la recherche d'emploi (CFARE)
Connexion emploi inc.
Droit à l'Emploi (D.E.)
L'Orienthèque, centre d'orientation et services d'intégration de la main-d'œuvre
Vision-Travail

• Saguenay-Lac-St-Jean

Accès-Travail-Femmes INC.

Boîte à outils



[Outils de calcul de revenu de travail conservé à la retraite](#)



[Attirer et maintenir en emploi la main-d'œuvre expérimentée : Outil d'évaluation \(TÉLUQ\)](#)



[Webinaire sur les divers outils pour aider les personnes retraitées et préretraitées à faire de bons choix fiscaux](#)



[Ressources provinciales – Travail et retraite \(FADOQ\)](#)



[Cumul emploi-retraite: fiche fiscalité moniteur de ski](#)

Sources : Caron-Malenfant et al., 2014 : 6; Sutcliffe et al., 2016 : 226; Emploi et Développement social Canada, 2021 : 18; Merrienboer et al., 2017 : 24; Sargent-Cox et al., 2017 : 180; Sterns et al., 2013 : 23; Caron-Malenfant et al., 2014 : 6; Randstad, 2019 : 5; Commission européenne, 2020 : 10; Défenseur des droits, 2016 : 8; Organisation internationale du travail, 2019 : 7; AARP, 2021 : 4; Kooij et al., 2017; Kanfer et al., 2015; Ng et al., 2016; Wang et al., 2014; Stites et al., 2018; Rikli et al., 2013; Godbout, Luc (2021) « Travailler au-delà de l'âge de la retraite : est-ce que ça vaut le coût ? », https://cqrht.qc.ca/app/uploads/2022/02/rapport2_CC45.pdf; Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2018 « Résumé du Guide de bonnes pratiques pour favoriser l'embauche, le maintien et le retour en emploi des travailleurs expérimentés », https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/synthese_travailleur_ex.pdf; AARP, 2017; OECD, 2018, Wang et al. BANQ (2018), Guide de bonnes pratiques pour favoriser l'embauche, le maintien et le retour en emploi des travailleurs expérimentés. CQRHT (2008) Vers une stratégie d'emploi des personnes de 50 ans et plus dans l'industrie touristique.